



**PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE DE LA
VILLE DE SHERBROOKE**

DOCUMENT DE CONSULTATION

Janvier 2004

Message du président du comité d'élaboration de la politique familiale

C'est avec un grand plaisir que je vous présente, au nom des membres du conseil municipal, le projet de politique familiale de la Ville de Sherbrooke, lequel est soumis à la consultation du public. Ce projet est le fruit de la réflexion amorcée par le comité d'élaboration de la politique familiale au printemps 2003 enrichie de l'apport de plusieurs intervenants du milieu ainsi que des élus.

Nous le savons, la population se faisant vieillissante, la famille devient un acteur de premier plan en ce qui concerne le renouvellement de la population et du bassin de main d'œuvre disponible. Toutefois, l'importance de la famille dépasse largement ces considérations démographiques. En effet, elle constitue la cellule de base de notre société, le lieu premier de socialisation et de transmission des valeurs. Miser sur le développement de la famille d'aujourd'hui, c'est créer notre société de demain. Et c'est dans cette optique que nous avons élaboré ce projet de politique qui agit sur le cadre de vie des familles en travaillant de concert avec elles afin de leur assurer un climat facilitant leur évolution.

C'est d'ailleurs afin d'atteindre le mieux possible cet objectif que nous vous consultons aujourd'hui. Le cadre de référence que constituera cette politique familiale doit être inspiré par les familles elles-mêmes ainsi que par tous ceux qui ont à cœur son bien-être.

Je tiens à vous remercier à l'avance de votre contribution à la réalisation de cette politique familiale, votre participation est précieuse.

Je remercie également les membres du comité d'élaboration de la politique familiale pour leur excellent travail mais surtout, pour l'enthousiasme qu'ils démontrent à contribuer à *bâtir un milieu de vie exceptionnel pour les familles.*

Le président du comité d'élaboration de la politique familiale,

Pierre Boisvert

Comité d'élaboration de la politique familiale

Pierre Boisvert	Président et conseiller municipal
Diane Asselin	Directrice de l'arrondissement n° 5 (de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville)
Anne-Marie Corriveau	Agente de recherche
Lise Courchesne	Présidente de la Maison de la Famille de Sherbrooke
Jean-Yves La Rougery	Coordonnateur à la vie communautaire
Marie Mineau	Directrice de l'arrondissement n° 2 (de Fleurimont)
<u>Gestionnaire responsable :</u>	
Jacques Petit	Directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

Table des matières

<u><i>Message du président du comité d'élaboration de la politique familiale</i></u>	<u>2</u>
<u><i>Comité d'élaboration de la politique familiale</i></u>	<u>3</u>
<u><i>Table des matières</i></u>	<u>4</u>
<u><i>Préambule</i></u>	<u>5</u>
<u><i>Démarche d'harmonisation des politiques familiales</i></u>	<u>6</u>
<u><i>Définition de la famille</i></u>	<u>8</u>
<u><i>Vision de la Ville en matière de famille</i></u>	<u>8</u>
<u><i>Buts de la politique</i></u>	<u>9</u>
<u><i>Principes directeurs de la politique</i></u>	<u>9</u>
<u><i>Principe d'intervention de la politique</i></u>	<u>10</u>
<u><i>Orientations</i></u>	<u>11</u>
<u><i>Orientation 1 : Développer une préoccupation familiale dans l'offre de services municipaux et des organismes reconnus</i></u>	<u>12</u>
<u><i>Orientation 2 : Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires</i></u>	<u>13</u>
<u><i>Orientation 3 : Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie</i></u>	<u>14</u>
<u><i>Orientation 4 : Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent</i></u>	<u>15</u>
<u><i>Orientation 5 : Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale</i></u>	<u>16</u>
<u><i>Orientation 6 : Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke</i></u>	<u>17</u>
<u><i>Conclusion</i></u>	<u>18</u>

N.B. Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.

Préambule

La famille est l'unité de base de toute société, étant le lieu premier d'apprentissage et de socialisation de l'individu. En ce sens, le bien-être et l'épanouissement des familles relève de responsabilités individuelles mais aussi collectives. Les municipalités qui constituent aujourd'hui Sherbrooke ont adhéré il y a longtemps à cette valeur. Déjà, Sherbrooke faisait œuvre de pionnière en réalisant sa première politique familiale en 1992, suivie de quatre plans d'action triennaux, soit de 1992 à 2000. Bromptonville et Fleurimont faisaient de même en 1996 et en 2000 sans compter les autres anciennes villes qui intégraient des réflexes-famille dans leurs décisions et dans leurs façons de faire. D'ailleurs, preuve de cet engagement, la Ville de Sherbrooke s'est vue décerner le Prix de la famille 2003 parmi les municipalités s'étant le plus démarquées par l'ensemble de leur politique familiale.

Depuis 30 ans, le Québec a mis en œuvre de nombreuses mesures en faveur des familles et les municipalités se sont beaucoup impliquées dans ce mouvement. Malgré tout, la croissance de la population québécoise est faible, le soutien financier aux familles est limité et la population est vieillissante. Bien que l'immigration constitue un apport positif à la croissance démographique, elle ne permet pas, à elle seule, de contrer le taux de dénatalité élevé que nous enregistrons.

La Ville de Sherbrooke n'échappe pas à ces constats démographiques. Bonne nouvelle toutefois, alors que les familles ont tendance à quitter les régions pour les grands centres urbains comme Montréal, Sherbrooke continue d'attirer plus de gens qu'il n'en part.

Dans ce contexte, la rétention et le renouvellement de la population et de la main d'œuvre est un besoin toujours plus criant afin d'assurer le développement et le dynamisme de tous les types d'organisations, que ce soit les régions, les villes, les organismes communautaires ou les entreprises. Il devient donc encore plus essentiel d'encourager et de soutenir davantage les familles québécoises, et ce, sur l'ensemble du territoire.

La Ville, à travers ses divers champs de responsabilités, a la possibilité de soutenir les familles à plusieurs niveaux, soit par l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, la sécurité, le transport, le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire.

La Ville n'est pas seule à se préoccuper du bien-être des familles sur son territoire. En effet, elle peut compter sur un réseau de plus d'une trentaine d'organismes spécifiquement dédiés à la famille. Certains de ces organismes, dits reconnus, collaborent davantage avec la Ville, bénéficiant de soutien financier et technique pour la mise en œuvre de certains de leurs programmes. Les institutions du milieu scolaire, de la santé ainsi que diverses instances gouvernementales sont aussi des partenaires privilégiés pour la Ville dans le développement et la mise sur pied de projets visant à améliorer la qualité de vie des familles sherbrookoises.

La réorganisation municipale, qui a mené à la création de la nouvelle Ville de Sherbrooke en 2002, constitue une occasion unique pour la Ville de réaffirmer avec plus de vigueur encore son engagement envers ses familles. Voilà pourquoi, au printemps 2003, une démarche d'harmonisation des politiques et des pratiques familiales existantes sur le territoire a été amorcée.

Démarche d'harmonisation des politiques familiales

Un comité d'élaboration de la politique a été créé afin de superviser les travaux. Dans un premier temps, un diagnostic dressant le portrait des familles sherbrookoises, des services qu'elles reçoivent et identifiant les forces et les enjeux de la Ville à leur égard a été réalisé. Afin de valider les renseignements contenus dans ce diagnostic et de définir les orientations de politique à privilégier, nous avons consulté les directeurs des services municipaux concernés, les directeurs des arrondissements, les élus ainsi que des représentants de divers organismes et institutions œuvrant auprès des familles sherbrookoises. Le résultat de ces consultations nous a permis d'élaborer le présent projet de politique.

C'est afin de permettre au plus grand nombre possible d'intervenants et de citoyens de participer à la réalisation de cette politique que nous présentons aujourd'hui ce projet. Les résultats de cette consultation nous permettront de réaliser une politique familiale rassembleuse et près des familles sherbrookoises.

Définition de la famille

Le comité d'élaboration de la politique familiale a étudié plusieurs définitions de la famille. Considérant la diversité des modèles familiaux d'aujourd'hui, voici celle qu'il a retenue :

« La famille est la cellule de base de notre société et le lieu premier d'apprentissage et de socialisation des individus.

Elle consiste en toute relation parent(s) – enfant(s), et ce, quelle que soit la forme que prend l'union entre les parents ou la filiation entre l'enfant et ses parents. Également, cette définition inclut toute relation où un adulte voit au bien-être et au développement d'un enfant dont il a la responsabilité. »

Vision de la Ville en matière de famille

Une politique familiale nous amène à nous représenter ce que devrait être une ville orientée vers ses familles. Par sa vision famille, la Ville de Sherbrooke se projette vers un idéal soit :

Faire de Sherbrooke une Ville offrant aux familles un milieu de vie exceptionnel et facilitateur pour les parents afin de favoriser le plein épanouissement de chaque enfant, notre citoyen adulte de demain.

Buts de la politique

Par sa politique familiale, la Ville de Sherbrooke vise à :

- ♦ offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles déjà établies à Sherbrooke;
- ♦ favoriser l'établissement de nouvelles familles à Sherbrooke;
- ♦ fournir à l'administration municipale et à ses partenaires des orientations afin de penser et agir en fonction des familles.

Principes directeurs de la politique

La politique familiale de la Ville de Sherbrooke s'appuie sur les valeurs fondamentales suivantes :

- ♦ la Ville identifie l'enfant comme étant au cœur de la famille;
- ♦ la Ville reconnaît la famille comme étant le lieu premier d'apprentissage et de socialisation des individus;
- ♦ la Ville reconnaît la diversité des structures familiales et leur évolution dans le temps;
- ♦ la Ville reconnaît le milieu¹ comme intervenant privilégié auprès des familles.

¹ Voir ce qu'on entend par « milieu » en page 9 du présent document.

Principe d'intervention de la politique

Sur la base des valeurs énumérées précédemment, la politique familiale que la Ville adopte repose sur le principe de partage des responsabilités entre les divers acteurs présents sur le territoire. Ainsi :

Le parent ou l'adulte désigné est le premier responsable de l'enfant et il exerce un rôle essentiel dans le développement et le bien-être de celui-ci.

Le milieu est constitué de la famille élargie, du voisinage, des autres familles composant l'environnement dans lequel évolue la famille. Il correspond à la communauté, dont le rôle est de soutenir ses membres. On fait ici référence à un rôle de solidarité qui incombe à chaque citoyen.

Les organismes et institutions du milieu, soit nos partenaires, développent des programmes et des services permettant de répondre à certains besoins spécifiques exprimés par différentes clientèles familiales. Leurs interventions consistent généralement en de la formation, de l'information ou du soutien visant à compléter les actions du milieu ou à en combler des lacunes.

La Ville de Sherbrooke, étant constituée de ses arrondissements ainsi que des services municipaux et paramunicipaux, s'est donné comme mission, en plus de ses responsabilités traditionnelles, de contribuer au développement d'un cadre de vie de qualité en **collaboration** avec la population et ses mandataires et en **concertation** avec les partenaires du milieu. En ce sens, elle peut agir tant à titre de leader qu'à titre de facilitateur.

Les champs d'interventions reconnus de responsabilité municipale sont **l'aménagement du territoire, l'environnement, l'habitation, la sécurité, le transport, le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire.**

Orientations

Les orientations retenues dans le cadre de la politique familiale de la Ville de Sherbrooke serviront de cadre de référence pour les élus, pour les services municipaux, pour les arrondissements mais aussi pour les organismes reconnus par la Ville lors de diverses prises de décisions.

Ces orientations générales seront précisées dans les pages suivantes par des axes d'intervention qui guideront leur mise en œuvre. Voici donc les orientations générales que nous proposons :

1. Développer une préoccupation familiale dans l'offre de services municipaux et des organismes reconnus.
2. Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires.
3. Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie.
4. Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent.
5. Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale.
6. Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Orientation 1 : Développer une préoccupation familiale dans l'offre de services municipaux et des organismes reconnus

La Ville a comme mandat de rendre les meilleurs services possibles à la population. La famille, constituant une part importante de la population, doit faire l'objet de préoccupations particulières de la part de ces instances. De plus, la famille est intersectorielle, en ce sens que ses besoins touchent à plusieurs secteurs d'activités à la fois. Cette réalité doit être considérée dans le choix et la manière d'offrir des services adaptés à la famille.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. intégrer une préoccupation famille dans les prises de décisions orientant leur offre de services;
2. tenir compte des réalités et des besoins exprimés par les familles lors de la planification et de la mise en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux services;
3. tenir compte des renseignements disponibles a sein de son organisation afin d'offrir des services adaptés au milieu;
4. assurer une cohérence entre leurs différentes décisions ayant un impact sur les familles.

Orientation 2 : Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires

La Ville de Sherbrooke, par l'entremise de sa politique de reconnaissance des organismes ainsi qu'à travers ses services et ses arrondissements, collabore à différents niveaux avec le milieu communautaire, le milieu des affaires et les institutions se préoccupant des familles. Elle reconnaît que ce partenariat est essentiel afin de joindre le plus grand nombre de familles sherbrookoises, et ce, à travers la multitude des réalités qu'elles vivent.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. maintenir et favoriser la reconnaissance des organismes famille répondant aux critères établis par sa politique de reconnaissance des organismes;
2. stimuler la concertation et la cohésion du milieu;
3. favoriser la communication et la transmission de renseignements entre ses services, ses arrondissements et ses partenaires;
4. favoriser le partage des ressources et des expertises disponibles dans le milieu;
5. optimiser sa collaboration avec certains organismes afin de rejoindre des clientèles plus spécifiques.

Orientation 3 : Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie

La Ville de Sherbrooke considère essentiel que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, leur quartier, leur secteur.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. stimuler l'implication des familles dans l'organisation et dans l'animation de leur voisinage, leur quartier, leur secteur et leur arrondissement;
2. motiver les familles à prendre des initiatives pour animer leur milieu;
3. encourager les activités et les événements permettant aux familles de se rencontrer et de créer des liens;
4. souligner de façon spéciale l'arrivée de nouvelles familles;
5. reconnaître les parcs et les autres lieux de loisirs comme endroits d'intégration des familles;
6. reconnaître l'action bénévole comme force vive du milieu et favoriser son développement au sein des voisinages, des quartiers.

Orientation 4: Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent

Au-delà des services que la Ville offre à ses citoyens, certains volets de ces services concernent de façon plus particulière les familles et leur milieu.

C'est le cas notamment de l'aménagement urbain, de la sécurité et du développement de nouvelles infrastructures qui ont un impact direct sur l'environnement dans lequel les familles évoluent et sur leur mode de vie.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. tenir compte des caractéristiques des familles dans le développement et dans l'aménagement du territoire;
2. favoriser la sécurité des familles dans leurs déplacements et dans leurs activités;
3. encourager l'implication des familles dans la mise en place de moyens favorisant la sécurité;
4. s'assurer que les infrastructures municipales utilisées par les familles soient sécuritaires;
5. sensibiliser les gens à adopter des pratiques responsables en matière d'environnement et de gestion des matières résiduelles.

Orientation 5 : Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale

La Ville considère que la communication est essentielle si elle veut maintenir et améliorer sa collaboration avec les familles sherbrookoises.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. diffuser l'information de façon à la rendre la plus accessible possible pour les familles;
2. être à l'écoute des familles;
3. faire connaître auprès des familles les services offerts par la Ville et par ses partenaires.

Orientation 6□: Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke

Afin que les familles participent à la vie municipale et s'approprient leur milieu de vie, la Ville de Sherbrooke considère qu'il est essentiel de travailler à toujours améliorer l'accessibilité et l'équité des services, des programmes, des activités et des infrastructures offerts par la Ville et par ses organismes reconnus.

Axes d'intervention

Par conséquent, la Ville de Sherbrooke s'engage à :

1. favoriser l'accessibilité à des services de transport en commun sur l'ensemble de son territoire;
2. contribuer à faciliter l'accès à des logements de qualité, à des coûts abordables et répondant aux besoins des familles ayant des enfants;
3. harmoniser ses politiques de tarification familiale et celles adoptées par ses organismes reconnus;
4. offrir une diversité de services de loisirs équitables en qualité et en coût sur l'ensemble du territoire;
5. faciliter l'accessibilité aux activités et infrastructures culturelles, sportives et de loisirs;
6. évaluer la façon dont sont offerts certains services de loisirs afin d'en faciliter l'accès pour les familles et de répondre à des besoins plus spécifiques;
7. collaborer avec ses partenaires pour assurer des services à proximité des familles.

Conclusion

En entreprenant la présente démarche d'harmonisation des politiques familiales de la Ville de Sherbrooke, celle-ci a fait un bilan de ses actions envers la famille et a dressé un portrait actuel des familles sherbrookoises. L'ensemble de ce processus, bonifié par la consultation des directeurs de services, des directeurs des arrondissements ainsi que de représentants des organismes et des institutions, a permis à la Ville de privilégier certaines orientations en matière de famille.

La Ville conclut aujourd'hui cette démarche par une vaste consultation publique permettant à l'ensemble des citoyens, des organismes et des institutions, désireux de le faire, de se prononcer sur ces orientations et sur ces axes d'intervention qui ont été ainsi privilégiés.

Bien sûr, le succès de la politique familiale de la Ville de Sherbrooke dépend grandement de sa mise en œuvre et du suivi qui en sera fait dans le temps. Les étapes de mise en œuvre de la politique doivent d'ailleurs impliquer tous les acteurs actifs envers les familles. Ces mécanismes seront identifiés à une étape subséquente de notre démarche.

La Ville affirme ainsi son engagement d'offrir aux familles sherbrookoises un milieu de vie de qualité où elles auront envie de se développer. Par la même occasion, celles-ci sont invitées à s'impliquer afin de créer ce milieu de vie à leur image.